



SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour	
Débat général (suite)	
Discours de M. Roel (Mexique) . . . . .	241
Discours de M. Minić (Yougoslavie) . . . . .	246
Discours de M. Bitsios (Grèce) . . . . .	253
Discours de M. Mladenov (Bulgarie) . . . . .	255

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. ROEL (Mexique) [interprétation de l'espagnol] : J'ai l'honneur de représenter ici le Mexique, dont le Président constitutionnel, M. José López Portillo, me charge de vous faire part des vœux sincères qu'il forme pour le succès des travaux de cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale.
2. M. Lazar Mojsov, président de l'Assemblée générale, est un gage d'impartialité et d'efficacité, tant en raison de son expérience personnelle que du fait qu'il appartient à la Yougoslavie, pays auquel nous unissons de nombreuses affinités dans sa lutte pour un monde plus juste et plus équilibré.
3. Au nom du Mexique, j'ai également l'honneur de rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, dont les efforts en faveur de la paix mondiale méritent toute notre reconnaissance.
4. Nous sommes heureux de saluer également M. Hamilton Shirley Amerasinghe, qui a présidé la trente et unième session de l'Assemblée générale et dirigé avec efficacité les négociations sur le droit de la mer.
5. Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses au Viet Nam et à Djibouti, qui viennent d'être admis au sein de notre organisation; qu'il me soit également permis de rendre un hommage particulier au courage du peuple vietnamien, dont la lutte pour sa liberté nous rappelle l'héroïsme qu'a montré le peuple mexicain tout au long de son histoire.
6. Depuis la création des Nations Unies, en juin 1945, le Mexique n'a cessé de donner son appui à l'Organisation, "autorité supranationale où s'harmonisent des souverainetés", et à ses objectifs qui sont de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer entre les nations l'amitié, l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples, la coopération internationale pour la solution des

problèmes d'ordre économique, social, culturel et humanitaire, ainsi qu'aux autres idéaux élevés énoncés dans sa charte.

7. La position du Mexique a toujours été fidèle à ces principes. Comme l'a énoncé le président José López Portillo dans son premier rapport au Congrès le 1<sup>er</sup> septembre 1977 :

"Les problèmes qui se posent à l'humanité ne constituent pas seulement des convulsions passagères et généralisées, mais traduisent aussi un profond bouleversement des structures fondamentales qui annonce de grands changements dans les domaines économique et culturel, dans les relations entre les peuples et même dans les rapports qu'entretient l'homme avec la société et avec la nature."

8. En 32 années d'existence, cette organisation a remporté des succès, éprouvé des revers et souffert des crises et de graves incertitudes. Il lui est difficile, en si peu de temps, de changer les intérêts établis, comme il lui est impossible de modifier la psychologie de l'être humain. Dans la perspective de l'histoire, ces 32 années ne sont qu'un bref moment durant lequel la communauté internationale a réalisé de grands progrès. Il lui reste malgré tout beaucoup à faire.

9. Cependant, il est fréquent que l'on élude les véritables problèmes de l'homme en exagérant les conflits dans une quelconque région du monde afin de détourner l'attention d'autres plus graves, ou encore, que l'on se serve de questions de pure forme, dépourvues d'importance, pour camoufler derrière un véritable écran de fumée l'objectif essentiel des pays en développement, dont le seul but doit être d'une part la libération sur le plan économique, social, politique, ainsi qu'en matière de technique et, d'autre part, la décolonisation physique, géopolitique et même psychologique. C'est pourquoi il est nécessaire d'évaluer les progrès réalisés au sein de l'Organisation des Nations Unies, de proposer des lignes de conduite pour l'avenir et de mettre au point de nouvelles formules pour actualiser le fonctionnement de notre organisation mondiale.

10. Il nous faut par conséquent tout d'abord revoir les mécanismes des Nations Unies et leurs fonctions; deuxièmement, moderniser l'Organisation pour lui donner un caractère plus démocratique, comme l'ont proposé le Mexique et d'autres pays<sup>1</sup>; troisièmement, il faut mettre à profit le temps dont nous disposons pour discuter de problèmes essentiels et enfin éliminer les questions qui ne font que détourner l'attention des problèmes réels de l'humanité. Il faudrait pour cela que les pays manifestent leur volonté

<sup>1</sup> Voir document A/AC.182/L.12/Rev.1.

politique de manière positive et concrète et que nous tirions le meilleur parti de nos ressources, sans gaspiller nos forces et sans tenir de réunions inutiles.

11. De 1810 à 1910, c'est-à-dire de sa première à sa dernière révolution sociale, dont le point culminant a été l'adoption de la Constitution politique de 1917, le Mexique a défendu entre autres causes importantes l'indépendance et la souveraineté des peuples, le respect des droits d'autrui, la décolonisation, l'utilisation optimale et souveraine des ressources naturelles et l'idée d'une répartition plus équitable des richesses.

12. En somme, le Mexique s'est fait le champion de la paix dans la liberté d'un système économique international équitable et de la justice sociale universelle. Nous savons qu'il s'agit là d'idéaux difficiles à atteindre, mais nous sommes patients.

13. Sur le plan international, le Mexique a fait preuve de constance en soutenant invariablement les principes dont sa propre histoire a déjà prouvé la valeur et en s'efforçant de mettre en harmonie ses principes avec les bases de sa politique intérieure.

14. Le gouvernement actuel, qui a accédé au pouvoir le 1<sup>er</sup> décembre 1976, a entamé au Mexique une série de grandes réformes.

15. L'essentiel de ces réformes se fonde sur les facteurs suivants : premièrement, une réforme importante de l'administration en vue de réorganiser le gouvernement, pour qu'il puisse à son tour réorganiser le pays; deuxièmement, une réforme politique pour améliorer le solide système démocratique hérité de la première révolution sociale de ce siècle; troisièmement, une réforme fiscale, financière et monétaire qui a rapidement rétabli la confiance générale en réduisant la dette publique, en encourageant l'épargne interne, en luttant contre ces fléaux des temps modernes que sont l'inflation et la récession, en améliorant le régime fiscal et en favorisant l'exportation; quatrièmement, pour stimuler la production, on a créé une "Alliance pour la production" regroupant les travailleurs et les employeurs, qui ont conclu entre eux des accords spécifiques ou tacites consistant, pour les premiers, à modérer leurs revendications salariales, et pour les derniers, à s'efforcer d'abaisser les prix et les coûts afin de ne pas provoquer une spirale inflationniste; cinquièmement, on a favorisé l'industrie pétrolière et pétrochimique, qui doit garantir au Mexique un développement harmonieux, à court et à long terme.

16. Nul n'ignore que, en ce qui concerne les réserves connues de pétrole, le Mexique occupe le 13<sup>e</sup> rang parmi les 68 pays producteurs de pétrole dans le monde, et que, s'il était tenu compte des réserves probables, il parviendrait éventuellement à se hisser au 10<sup>e</sup> rang. En mai 1977, le Mexique a produit un million de barils par jour et a exporté le sixième de cette production. Le rapport réserves-production est de 27 années, soit un rapport supérieur à l'indice international, si l'on ne tient pas compte de la découverte de nouveaux gisements. Cela signifie que le Mexique est appelé à devenir un pays producteur de pétrole d'une certaine importance à l'échelle mondiale. A la fin de cette année, le Mexique exportera 290 000 barils par jour, tout en satisfaisant ses propres besoins. En 1982, il produira

des quantités considérables de gaz, grâce à l'exploitation des nouveaux gisements qui ont été découverts. En un mot, Petróleos Mexicanos collabore avec l'"Alliance pour la production" et contribue dans une très large mesure à l'émancipation économique du pays.

17. Le sixième facteur est que le Mexique dispose en outre d'autres sources d'énergie importantes, et l'on étudie en ce moment le moyen de les exploiter d'une manière rationnelle.

18. Le septième facteur est la réforme entreprise dans le secteur agricole qui a pour but de coordonner les efforts, de réduire les coûts, de donner confiance aux petits propriétaires et de garantir les cours des produits agricoles de base.

19. Le huitième facteur est que ces mesures ont permis au Mexique de stimuler sa production des produits alimentaires essentiels. Il a en outre sollicité des appuis internationaux en vue de l'établissement d'un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, et, grâce à l'aide de quelques pays d'Amérique latine et d'Afrique, un accord a pu être conclu pour la création d'un fonds de stabilisation des cours du café.

20. L'un des problèmes auxquels se heurte le Mexique, comme tant d'autres pays du monde, est celui de l'explosion démographique et des conséquences qu'elle entraîne. Pour résoudre ce problème, le nouveau gouvernement a créé un secrétariat aux établissements humains, une commission de développement urbain, le Système national pour le développement intégral de la famille et un service national de coordination de la planification de la famille.

21. Nous cherchons à freiner l'explosion démographique par la voie de la persuasion, mais nous nous employons aussi parallèlement à établir un Programme national d'éducation répondant aux exigences du monde moderne. Nous luttons contre des tabous ancestraux, à l'aide de méthodes nouvelles. Nous sommes en mesure de résoudre nos problèmes, qui sont les mêmes que dans d'autres pays, parce que nous disposons des ressources naturelles et humaines nécessaires.

22. L'une des principales aspirations de mon pays est de se doter d'une capacité scientifique et technique; lorsqu'on a examiné les questions relatives aux matières premières, au développement et au financement, dans le cadre de la Conférence sur la coopération internationale appelée Dialogue Nord-Sud, nous avons insisté auprès des pays nantis pour qu'ils nous prêtent assistance en nous fournissant des techniques appropriées et modernes. Cette branche d'activités est confiée dans mon pays à une importante agence du gouvernement qui oeuvre en collaboration étroite avec des universités et des écoles techniques, au Mexique et dans le monde entier, ainsi qu'en coordination avec les programmes des Nations Unies.

23. Le Mexique attache la plus haute importance au bien-être physique et mental de son peuple, ainsi qu'à sa croissance sociale. Il dispose dans ce domaine d'importants programmes, qui sont, aussi, étroitement liés à ceux des Nations Unies.

24. En bref, le Gouvernement mexicain et les nouvelles générations de mon pays se préparent à l'avènement du XXI<sup>e</sup> siècle qui s'annonce déjà.

25. La politique intérieure du Gouvernement du président José López Portillo vise en substance, premièrement, à renforcer la confiance en l'économie aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur; deuxièmement, à développer et améliorer l'éducation; troisièmement, à développer et améliorer la production et le rendement; quatrièmement, à développer et améliorer les services de santé; cinquièmement, à développer et améliorer la planification de la famille; sixièmement, à développer et améliorer la gestion fiscale, monétaire et financière; septièmement, à développer et améliorer le système démocratique et social; huitièmement, à développer et à améliorer l'administration publique; neuvièmement, à rendre meilleure la justice entre les individus et la société, dixièmement, à développer et améliorer les relations internationales.

26. Sur le plan international, le Mexique a toujours soutenu les principes fondamentaux qui se dégagent de son histoire, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; le règlement pacifique des différends et son corollaire; l'absence de recours à la menace ou à l'emploi de la force; l'égalité souveraine de tous les Etats.

27. Nous respectons les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, ainsi que les instruments qui en découlent tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous appuyons également les objectifs fixés en vue d'un nouvel ordre économique international, dont l'instauration ne peut plus être différée.

28. Nous respectons aussi les traités et conventions internationaux, qui, en vertu de l'article 133 de la Constitution, sont incorporés à la législation mexicaine.

29. Le président José López Portillo a fixé comme norme pour son gouvernement cette règle d'or de la coexistence internationale : "Il faut agir envers les autres comme nous aimerions qu'ils agissent envers nous", ce qui est au fond une variante de la fameuse maxime de Juárez : "Entre les individus comme entre les nations, la paix dépend du respect du droit des autres."

30. En somme, le cadre général dans lequel s'inscrit la politique internationale du Mexique se définit comme suit : le respect des droits d'autrui et des principes historiques du Mexique, qui sont essentiellement conformes à ceux consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres documents importants; l'amitié et les concessions réciproques dans des conditions d'égalité entre tous les peuples de la terre.

31. Lors de la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale<sup>2</sup>, qui a conclu ses travaux il y a quelques jours, nous avons pu nous rendre compte de ce qu'il advenait des questions telles que celles qui ont été abordées à la Conférence sur la coopération économique internationale lorsque leur examen était entrepris hors de

son cadre naturel : l'Organisation des Nations Unies. Il faut espérer qu'instruits par l'expérience, nous éviterons à l'avenir d'organiser des réunions qui, pour des raisons ou des intérêts particuliers, ne font que distraire l'attention et disperser des efforts qui devraient être consacrés à la poursuite d'objectifs plus urgents.

32. A la dernière réunion ministérielle de la Conférence sur la coopération économique internationale à Paris, j'ai eu l'honneur de déclarer, au nom du Mexique, ce qui suit :

"... Si cette conférence avait réussi à établir un système de rémunération plus juste pour les produits de base exportés par les pays en développement, elle aurait contribué à corriger l'un des plus graves défauts de la structure internationale actuelle; si elle avait pu jeter des bases solides pour entreprendre une réforme véritable du système monétaire international et du financement du développement, elle aurait aidé à éliminer une grave source de tensions; si elle avait réellement facilité le transfert des techniques et ouvert les marchés des pays en développement, elle aurait suscité les transformations qu'il est urgent d'opérer dans la structure de production de ces pays; si, enfin, elle avait fait du respect de la souveraineté nationale la condition préalable à tout système viable de coopération internationale, elle aurait accéléré la réalisation d'une des tâches auxquelles la communauté internationale a dû consacrer le plus de temps et d'efforts au cours de ce siècle."

33. Dans ces conditions, il nous faut prendre aujourd'hui l'engagement de redoubler d'efforts et d'utiliser tous les moyens dont nous disposons, tant sur le plan international que sur le plan bilatéral, pour mettre en place l'ordre socio-économique dont le monde a besoin. L'Organisation a, dans ce domaine, une importante mission à remplir par l'intermédiaire de ses divers organes.

34. Je tiens à répéter que nous avons le devoir fondamental de sauvegarder l'esprit de coopération en dépit des résultats peu encourageants de la Conférence de Paris.

35. L'une des tâches prioritaires de la communauté internationale est de trouver les moyens d'instaurer immédiatement le nouvel ordre économique international dont les objectifs fondamentaux ont été définis par les Nations Unies. Le fait de mettre en marche ce nouvel ordre économique, outre qu'il permettra de régler bon nombre des problèmes sociaux et politiques en assurant une meilleure répartition de la richesse mondiale, favorisera l'avènement de la justice sociale universelle que nous appelons de tous nos vœux.

36. La déclaration adoptée hier par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, réuni au niveau des ministres des affaires étrangères [voir A/32/244], constitue une évaluation objective qui montre que le Groupe dans son ensemble estime que la partie la plus importante de ce nouvel ordre économique mondial reste encore à édifier.

37. La protection des droits de l'homme, depuis l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est devenue la responsabilité de la communauté internationale lorsque la dignité et la valeur de la personne

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 108<sup>e</sup> et 109<sup>e</sup> séances.

humaine ont été définies comme le but le plus élevé pour l'avènement d'un monde libéré de l'angoisse, de la misère, de la tyrannie et de l'oppression, dans un cadre qui garantit les libertés fondamentales.

38. Depuis Hidalgo et Morelos, héros de la lutte pour l'indépendance, le Mexique a toujours défendu ces nobles principes, qui ne prennent vraiment tout leur sens que s'ils sont appliqués dans le domaine des droits sociaux. Et la protection de ces droits revêt aujourd'hui une importance de plus en plus grande.

39. Le Mexique appuie sans réserve l'adoption de toutes les mesures qui contribuent au renforcement des droits de l'homme, à condition que, premièrement, leur application se fasse sur la base stricte des conventions en vigueur en la matière ou des décisions adoptées par les Nations Unies, et que, deuxièmement, ces mesures soient appliquées, sans aucune discrimination, à tout être humain même à ceux qui pour des motifs socio-économiques sont obligés d'abandonner temporairement leur pays d'origine.

40. J'aborderai maintenant les questions de la science et de la technique, la diffusion des techniques et le réel transfert des ressources aux pays en développement.

41. Pour ce qui est de la coopération scientifique et technique, je tiens à souligner l'importance des travaux préparatoires en vue de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, que le Mexique a offert d'accueillir dans sa capitale. Cette conférence offrira la possibilité d'étudier attentivement les moyens d'orienter et de promouvoir la science et la technique en vue de favoriser le développement de tous les pays et de résoudre les problèmes qui se posent dans les domaines de l'emploi, de l'alimentation, de la répartition des revenus, de l'expansion de la capacité productive et de la croissance des exportations des pays en développement.

42. La science et la technique doivent être, à notre avis, des instruments au service de l'humanité et non des facteurs de sélection qui, — et c'est là un paradoxe — freinent les possibilités de développement de la majorité de la population mondiale tout en accélérant la croissance et en renforçant le potentiel d'une minorité favorisée. La science et la technique doivent être dédiées à Eros et non à Thanatos, susceptibles qu'elles sont de produire de vastes zones de destruction écologique ou de l'être humain, comme c'est le cas de la bombe à neutrons, dernière addition dans la série d'armes diaboliques de destruction.

43. Le système des Nations Unies ne doit ménager aucun effort pour permettre aux pays en développement de profiter au maximum des possibilités qui leur sont offertes de renforcer et d'accroître leur propre capacité économique.

44. En tant que Gouvernement dépositaire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, le Mexique apprécie à sa juste valeur le geste accompli par le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. James Carter, en signant personnellement le 26 mai dernier le Protocole additionnel I de cet instrument, aux termes duquel les pays de notre région ont créé la première zone exempte d'armes nu-

cléaires dans des territoires densément peuplés. Nous considérons qu'il est de la plus haute priorité pour l'Amérique latine que cet instrument entre pleinement en vigueur le plus tôt possible.

45. Conformément à la décision prise l'année dernière, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se tiendra au printemps de 1978. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, la possibilité sera offerte à la communauté internationale d'examiner cette question avec toute l'attention que son importance justifie et exige, y compris les raisons pour lesquelles les travaux de la Conférence du Comité du désarmement de Genève n'ont pas été fructueux.

46. Les dépenses militaires mondiales, qui s'élèvent selon les estimations à plus de 350 milliards de dollars par an, atteignent des proportions encore jamais égalées en temps de paix. Le gaspillage de ressources que cela implique, ainsi que le nombre de plus en plus grand de techniciens et d'experts qui mettent leur talent au service de la guerre, alors que leurs efforts sont indispensables au développement, sont la meilleure justification d'une action concertée et immédiate. En outre, le pouvoir destructeur des arsenaux nucléaires ainsi constitués est tel que leur existence en soi fait courir le danger d'un suicide planétaire.

47. Bien que nous reconnaissons le rôle particulier que doivent jouer les puissances militaires dans l'adoption de mesures de désarmement, nous tenons à réaffirmer la préoccupation que nous inspire le fait que des négociations de l'importance des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques se déroulent hors de l'ONU. Cela ne nous empêche pas toutefois de noter avec intérêt que le 24 septembre 1977, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ont publié à Washington une déclaration dans laquelle ils réaffirment leur volonté de continuer d'être liés par les accords auxquels ils sont parvenus lors des pourparlers de 1972. Quoique nous ayons toujours jugé ces accords comme étant d'une portée très modeste, nous espérons que cette entente annonce l'adoption prochaine de mesures efficaces dans le domaine du désarmement.

48. C'est pour toutes ces raisons que dans le cadre de sa politique extérieure, le Mexique a toujours fait tout ce qui était en son pouvoir pour freiner la course aux armements, pour éliminer les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que pour encourager l'adoption de mesures qui permettent réellement de se rapprocher de l'objectif ultime, à savoir le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

49. Nous avons en outre entrepris, en coopération avec la Suède et la Yougoslavie, des efforts en vue de favoriser la prompt adoption d'accords de limitation ou d'interdiction de certaines armes classiques particulièrement cruelles et aux effets incontrôlables.

50. Le Mexique, dont l'histoire, comme l'a souligné le président José López Portillo, est caractérisée par la lutte contre le colonialisme et ses vestiges, fera tout son possible pour que les décisions qui seront adoptées cette année dans le domaine du colonialisme physique, géopolitique et mental ne portent pas atteinte à l'autorité de l'ONU et que des mesures concrètes soient prises en vue de son élimi-

nation rapide, y compris des mesures coercitives comme en prévoit le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Outre la lutte contre le colonialisme physique et géopolitique, le Mexique préconise la lutte contre le colonialisme mental.

51. Le Mexique a pris une part active à la sixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dans la ferme intention de contribuer au succès de ses travaux. Nous notons avec satisfaction que, contrairement à ce qui s'était produit à la cinquième session, nous avons fait cette fois-ci des progrès sur la voie de la solution des problèmes qui nous empêchent encore d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir l'adoption d'un code de la mer. Nous nous félicitons notamment qu'ait été précisé, aux termes de l'article 55 du texte de négociation composite officieux<sup>3</sup>, le caractère juridique de la zone économique exclusive, laquelle a été définie comme une zone soumise à un régime juridique international particulier qui ne fait partie ni de la haute mer ni de la mer territoriale. Les droits des Etats riverains dans la zone ont également été définis plus nettement. Des progrès notables ont été faits aussi dans le domaine de la recherche scientifique et des résultats partiels ont été obtenus en matière de règlement pacifique des différends. Enfin, nous sommes d'avis que l'on a progressé dans la recherche de solutions à l'un des principaux problèmes auxquels doit faire face la Conférence : je veux parler du régime d'exploitation des fonds marins et océaniques au-delà des limites de la juridiction nationale, c'est-à-dire du régime d'exploitation de ressources qui sont le patrimoine commun de l'humanité.

52. Nous sommes certains que, au cours de la septième session qui se tiendra au printemps prochain, tous les Etats redoubleront d'efforts pour arriver à un accord sur les questions en suspens. Nous devons nous rendre compte que, si nous ne parvenons pas à élaborer un code de la mer, les océans seront livrés à l'anarchie.

53. La prompt conclusion d'accords sur le droit de la mer, les entreprises multinationales, la diffusion des techniques, la nouvelle stratégie pour le développement qui contribue à l'établissement d'un nouvel ordre économique international et les mécanismes permettant d'assurer une protection fidèle des droits de l'homme, constituent des sujets auxquels nous devons consacrer nos travaux.

54. Sur la proposition du Costa Rica et du Mexique s'est tenue récemment à San José une réunion à laquelle ont participé plusieurs pays en vue d'étudier les moyens de rationaliser et d'harmoniser la pêche du thon à nageoires jaunes. On attend de bons résultats des propositions formulées par le Mexique et par le Costa Rica.

55. Le Mexique, pays de l'Amérique du Nord, a développé, sur la base du principe d'égalité souveraine, des relations de dignité avec les Etats-Unis d'Amérique, et a fixé avec ces derniers un *modus operandi* pour résoudre leurs problèmes communs sur une frontière de 3 000 km de long. Avec le Canada aussi, nous ouvrons une nouvelle ère

diplomatique. Après tout, le Canada est situé au nord du colosse et nous au sud.

56. Nous sommes liés par la similitude des problèmes que nous rencontrons — bien qu'ils soient divers — pour ce qui est des relations avec les Etats-Unis : tout d'abord, la politique suivie par les Etats-Unis à l'égard de l'Amérique latine n'a pas toujours été dictée par un souci de compréhension et d'entente réciproques; et l'Amérique latine, pour sa part, n'a pas non plus toujours fait preuve de cohérence et de maturité dans ses rapports avec les Etats-Unis d'Amérique.

57. Mais le plus grave, c'est que l'Amérique latine n'a pas toujours suivi une politique cohérente et compréhensible à l'égard de l'Amérique latine elle-même, ainsi que l'a relevé le Président du Mexique, M. José López Portillo. Dans tous les cas, et surtout en ce qui concerne l'Amérique latine face à elle-même, nous devons unifier les critères sur lesquels nous nous fondons, quels que soient nos systèmes idéologiques ou politiques, en cherchant dans toute la mesure du possible ce que nous avons de commun plutôt que ce qui nous différencie. Notre faiblesse a engendré notre désunion.

58. Malgré tout, des efforts sont déployés par les Etats-Unis pour mieux comprendre l'Amérique latine. Ils ont été matérialisés vis-à-vis du Mexique par la signature des Protocoles additionnels I et II du Traité de Tlatelolco, la récupération par le Mexique de Corte de Ojinaga; et vis-à-vis de l'Amérique latine par la signature des traités de Panama et le Protocole additionnel.

59. Dans ce dernier cas, le Mexique a soutenu qu'il fallait que soit restituée inconditionnellement à la République de Panama l'intégralité des droits souverains qu'elle a sur son territoire.

60. Pour ce qui est de l'Amérique latine elle-même, une réunion au sommet a eu lieu pour la première fois à Bogota, le 6 août 1977, avec la participation des présidents ou des chefs d'Etat de divers pays d'Amérique latine : le Mexique en Amérique du Nord, le Costa Rica et le Panama en Amérique centrale, la Jamaïque dans les Antilles, la Colombie et le Venezuela en Amérique du Sud. C'est là une expérience que le Mexique juge digne d'être répétée en vue, notamment, de consolider ses relations fraternelles avec l'Amérique latine, à qui l'unissent des liens culturels et historiques.

61. Parmi toutes les questions examinées lors de la Conférence de Bogota dont je viens de parler, nous voudrions appeler ici l'attention sur la nécessité de trouver de toute urgence une solution à la question du Belize en tenant compte du droit de ce territoire à l'autodétermination. Les participants à la Conférence de Bogotá ont été unanimes à reconnaître qu'il fallait trouver au plus tôt une juste solution à ce problème, en se fondant sur les principes réaffirmés à cette occasion, notamment sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous réitérons à nouveau notre ferme espoir qu'aucune des parties directement intéressées n'essaiera entre-temps de résoudre unilatéralement ce conflit, mettant ainsi en danger la paix dans la région.

62. Après une rupture de 40 années, le Mexique a renoué ses relations diplomatiques avec l'Espagne, non sans avoir

<sup>3</sup> Documents officiels de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

auparavant annulé ses relations avec la République espagnole en exil, qui nous a tant apporté sur le plan démocratique et culturel. Des liens diplomatiques et fraternels unissent à nouveau deux peuples que tant de choses rapprochent.

63. La paix est une et indivisible. Notre organisation a été investie de la mission historique de la défendre, de la préserver et, par conséquent, de trouver, par la voie de la négociation et de l'entente et dans le respect mutuel, des solutions acceptables.

64. Il ne fait aucun doute, que la situation au Moyen-Orient fait peser l'une des plus graves menaces sur la paix internationale. Cette assemblée doit donc accorder à cette question toute la priorité voulue et prendre des mesures efficaces pour trouver une solution juste au problème. Le Mexique considère qu'il faut réunir au plus tôt la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle doivent participer non seulement toutes les parties directement intéressées et les deux superpuissances, mais aussi un certain nombre d'autres pays représentatifs qui pourraient contribuer à la recherche d'une solution satisfaisante du problème. Nous renouvelons notre appui à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui constitue à notre avis le meilleur fondement d'un règlement équitable du problème.

65. L'un des domaines où l'Organisation des Nations Unies a remporté ses plus grands succès est celui de la décolonisation du monde moderne. Toutefois, il semble que l'Organisation se trouve aujourd'hui dans une impasse en ce qui concerne le règlement de trois problèmes majeurs en ce domaine : le refus du Gouvernement minoritaire du Zimbabwe (Rhodésie) de transférer le pouvoir à la majorité; l'occupation continue et illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et la nécessité de donner au Conseil des Nations Unies pour la Namibie les moyens de s'acquitter de son mandat, la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Le Mexique est d'avis qu'il importe de trouver rapidement une solution à ces problèmes urgents.

66. Malgré les efforts déployés dans le cadre de l'Organisation, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une participation pleine et entière des femmes au développement et pour les mettre sur un pied d'égalité avec les hommes.

67. Chaque pays s'emploie à réaliser ces objectifs. Le Mexique a supprimé toute trace de discrimination dans les textes législatifs; ainsi, de par la loi, les mêmes possibilités sont ouvertes aux hommes et aux femmes dans la société mexicaine.

68. Il s'agit maintenant d'éliminer toute discrimination dans la vie quotidienne et dans les mentalités, de garantir à la femme les mêmes droits qu'aux hommes et de lui accorder un traitement égal non seulement en droit mais aussi dans la réalité socio-économique.

69. La Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix est l'aboutissement d'un processus amorcé à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme qui s'est tenue à Mexico en 1975.

70. Le Mexique est uni à tous les peuples de la terre par des liens d'amitié qu'il aspire à consolider. Il entretient d'excellentes relations avec des pays se réclamant d'idéologies diverses et ayant atteint des niveaux de développement économique différents. Nous faisons partie des pays en développement dont nous partageons les idéaux.

71. L'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies constitue un effort positif sur la voie de la solution des problèmes auxquels le monde doit faire face dans les domaines économique, politique et social.

72. Les nations, je le répète, à l'instar des individus, ont souvent tendance à adopter plusieurs fois de suite le même comportement, que celui-ci entraîne leur propre destruction ou celle des autres. Cela est peut-être dû à une mauvaise connaissance et à un manque de compréhension des causes profondes qui déterminent leur action et des conflits entre les forces auxquelles elles obéissent. Il existe ainsi un profond contraste entre les objectifs que la raison, la conscience et le bon sens commandent de réaliser et la réalité incontestable des faits.

73. Nous espérons qu'en cette enceinte l'humanité saura rassembler en un tout cohérent les connaissances accumulées grâce à un effort scientifique multidisciplinaire afin que ces connaissances puissent être mises au service de l'homme et de la survie du genre humain.

74. M. MINIC (Yougoslavie)<sup>4</sup> : Camarade Président, c'est avec une satisfaction toute particulière que je désire vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Cette élection a été acclamée en Yougoslavie pour des raisons qu'il me serait superflu d'exposer. L'élection à la présidence de l'Assemblée générale d'un représentant de la Yougoslavie socialiste et non alignée, à un moment important de l'évolution des relations internationales, est un témoignage d'appréciation que nous évaluons à sa juste valeur. Cependant, c'est aussi une obligation de déployer un maximum d'efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs et des décisions des Nations Unies.

75. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au représentant de Sri Lanka, pays ami et non aligné, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, qui, grâce à sa riche expérience et à son activité féconde, a grandement contribué à l'heureux dénouement des travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

76. Puis-je exprimer notre satisfaction et souligner l'importance extrême de l'admission aux Nations Unies de l'amicale République socialiste du Viet Nam dont le peuple a mérité, de par sa lutte héroïque et ses énormes sacrifices, l'admiration du monde entier, la liberté et l'indépendance et a prouvé qu'elle était prête à participer, sur un pied d'égalité, à la solution des grands problèmes du monde d'aujourd'hui et à apporter son concours à cet effet. Nous sommes heureux de souhaiter aussi la bienvenue à la République de Djibouti dont l'indépendance contribue à l'élimination du colonialisme et à la stabilisation des relations en Afrique.

<sup>4</sup> L'orateur s'est exprimé en serbo-croate. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

77. La communauté internationale doit faire face à de nouveaux problèmes qu'il lui faut attaquer de front afin de leur trouver des solutions positives et de mettre un terme à une dangereuse ascension vers de nouveaux conflits.

78. Certes, une coopération bilatérale et, dans certains domaines, multilatérale, s'est établie entre les Etats dans de nombreux domaines de la vie internationale. L'émancipation nationale et sociale accélérée, la diversité des attitudes sur la voie de la démocratie et la transformation des relations dans le monde ainsi que le développement de la lutte pour l'application des principes de coexistence active et pacifique ont eu pour résultat d'unir d'avantage encore les forces luttant pour la démocratisation des relations internationales et de modifier constamment les rapports de force dans le monde en faveur de la paix et du progrès. Les peuples du monde s'opposent plus énergiquement encore à toutes les formes de dépendance, d'agression, d'ingérence dans leurs affaires intérieures, de domination et d'exploitation. L'affirmation selon laquelle chacun doit suivre sa propre voie vers le développement social, selon ses propres valeurs authentiques, devient de plus en plus la caractéristique de notre époque.

79. Tout cela s'est manifesté au cours des récentes visites rendues par le président Tito à l'Union des Républiques socialistes soviétiques, à la République populaire démocratique de Corée et à la République populaire de Chine. Ces visites ont, sans aucun doute, grandement contribué à l'amélioration des relations et au renforcement de la coopération et de l'amitié entre la République fédérative socialiste de Yougoslavie et ces trois pays amis, sur la base du respect des principes bien connus d'indépendance, de souveraineté, d'égalité de droit, d'intégrité territoriale, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'un choix indépendant des voies du développement social, économique et politique interne. L'un des résultats primordiaux de ces visites a été une nouvelle et ferme affirmation de ces principes qui sont à la base d'une coexistence pacifique active. Le strict respect de ces principes par tous les Etats Membres des Nations Unies constitue l'élément le plus important de la paix et de la sécurité dans le monde et d'une coopération équitable et pacifique entre pays et peuples ayant des systèmes sociaux, économiques et politiques différents, égaux ou semblables. Ces principes sont à la base de la politique de non-alignement que la Yougoslavie — qui édifie avec succès son propre système de gestion sociale — a constamment mené depuis de nombreuses années.

80. Les tendances positives dont je viens de parler sont cependant inégales et se heurtent à une résistance croissante accompagnée, le plus souvent, d'une pression brutale et d'un recours flagrant à la force par les puissances de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme et de la domination étrangère en général. Les grandes questions politiques et économiques internationales ne sont pas réglées au rythme et de la manière qu'exigerait leur gravité; ou bien l'on a recours à des solutions partielles, souvent en dehors des Nations Unies et sans tenir compte des intérêts des parties directement intéressées. Ce qui nous préoccupe tout particulièrement, c'est l'absence de résultats substantiels dans la solution des problèmes économiques mondiaux, ce qui aboutit à une détérioration constante de la situation économique des pays en développement, notam-

ment des moins développés d'entre eux, et ne fait que compliquer les relations économiques internationales dans leur ensemble.

81. La stagnation évidente du développement de la détente et les tendances toujours plus manifestes à limiter sa portée nous obligent à nous demander si le monde n'est pas à la veille d'une résurgence de certains aspects de la politique de guerre froide. C'est ce que semblent indiquer les efforts fébriles déployés pour approfondir la division du monde en plusieurs blocs, pour intensifier la lutte en vue de l'extension des sphères d'intérêt, en particulier dans les régions des pays non alignés et en voie de développement, et pour accélérer la course aux armements.

82. La question que l'on se pose est de savoir si nous n'avons pas atteint la limite dangereuse à ne pas dépasser, au risque de menacer à tout jamais la paix et la sécurité dans le monde. N'est-il pas grand temps de déployer tous les efforts possibles pour surmonter ces tendances négatives, ces résistances et ces oppositions au processus de détente, de même que pour neutraliser les tentatives visant à se servir de la détente pour la réalisation d'objectifs étroits? Nous nous réjouissons devant chaque indice montrant que même les plus grandes puissances, dont les politiques affectent l'évolution du processus de détente, commencent à comprendre, comme les autres Etats Membres des Nations Unies, où ces tendances négatives dans l'évolution du processus de détente des relations internationales peuvent conduire. Reste à savoir si ces grandes puissances sont prêtes à déployer tous les efforts appropriés de la même façon que les autres pays pour s'engager d'un pas décisif sur la voie de la détente, ce qui suppose également un développement positif des relations internationales en général. A cette occasion, je voudrais également exprimer notre profonde conviction que le processus de relâchement des tensions internationales ne peut être durable, même sous sa forme actuelle limitée, sans la participation de tous les pays à la solution des questions internationales spéciales et à l'extension de la détente à toutes les régions géographiques et à tous les domaines des relations internationales.

83. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, je voudrais appeler l'attention sur les décisions extrêmement importantes prises lors de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo l'année dernière<sup>5</sup>. La situation internationale actuelle a confirmé la justesse de la position claire et résolue adoptée par la Conférence, et l'importance de la participation active et générale du mouvement des pays non alignés comme facteur mondial indépendant et de plus en plus déterminant dans la solution des problèmes internationaux clefs. Les efforts constants déployés par les pays non alignés depuis la cinquième Conférence de Colombo pour mettre en oeuvre ces décisions de façon graduelle, et notamment la coopération internationale et la solidarité, ont apporté des résultats tangibles et contribué à une évolution positive des relations internationales.

84. Les pays non alignés se heurtent à des problèmes et à des obstacles importants sur cette voie. Les problèmes auxquels ont à faire face les pays non alignés sont dus, dans

<sup>5</sup> Voir document A/31/197.

une très large mesure, à l'héritage de l'époque coloniale ou sont la conséquence de transformations spéciales et nationales profondes, et ils doivent par conséquent préoccuper la communauté internationale. Les divergences d'opinions et d'intérêts, qui parfois donnent lieu à des conflits entre certains pays non alignés, tout particulièrement en Afrique, ne constituent pas le trait dominant du mouvement dans son ensemble. Les pays non alignés ont toujours surmonté ces divergences et ces conflits avec succès, alors que leur intérêt commun et leur participation au règlement de questions internationales particulières étaient en jeu. Nous sommes convaincus que ces divergences peuvent être réglées pacifiquement suivant les principes du non-alignement et conformément aux chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Toute tentative de la part d'autres pays de se servir de ces différences ou de les exacerber non seulement rendrait plus difficile le règlement de ces différends, mais encore créerait des crises aux proportions plus grandes. C'est pour cette raison que mon pays a toujours milité en faveur d'un règlement pacifique des différends qui peuvent surgir et s'oppose résolument à toute ingérence extérieure.

85. Nous insistons fermement sur la nécessité de renforcer la solidarité et l'unité des pays non alignés. Nous estimons également que le renforcement de la solidarité de tous les pays en développement appartenant au Groupe des Soixante-Dix-Sept est d'une importance vitale pour tous les pays en développement et pour l'instauration du nouvel ordre économique international.

86. L'unité et l'influence des pays non alignés dans les événements internationaux constituent un élément essentiel de la stabilité mondiale et l'un des facteurs les plus importants pour l'élimination de la menace de guerre et pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Il faudrait que tous ceux qui espèrent et cherchent activement à saper et troubler l'unité des pays non alignés aient ces considérations présentes à l'esprit.

87. La lutte des pays non alignés constitue aujourd'hui le facteur le plus important pour surmonter les divisions du monde en blocs politico-militaires opposés, pour s'opposer à la division du monde en sphères d'intérêt et d'influence, pour renforcer le processus de détente internationale, de même que pour transformer ce processus en une coexistence pacifique réelle et universelle.

88. A ce propos, nous sommes convaincus que l'importance et le rôle du mouvement des pays non alignés ne feront que croître à l'avenir, et que la contribution apportée par eux au règlement des problèmes internationaux ira grandissante. Tous les milieux internationaux influents devront réaliser que la coopération et leur dialogue avec les pays non alignés sont la seule relation acceptable avec ce grand mouvement international, dont l'importance historique est de plus en plus reconnue dans le monde.

89. Mon pays participe activement aux efforts des pays non alignés visant à accomplir un certain nombre de tâches importantes découlant des décisions et du programme d'action de la cinquième Conférence, ainsi qu'à la préparation de la Conférence ministérielle des pays non alignés qui se tiendra à Belgrade en 1978. En tant qu'hôte de cette

conférence, la Yougoslavie déploiera tous les efforts possibles pour contribuer au succès de cette importante réunion dans l'esprit de la continuité de la politique de non-alignement et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans le monde, et en vue de l'édification de relations politiques internationales nouvelles et plus équitables et pour l'établissement du nouvel ordre économique international.

90. Dans de telles circonstances, les Nations Unies ont joué jusqu'à présent un rôle important. Elles ont obtenu de réels résultats dans le règlement des questions internationales et dans la détermination des priorités, des principes et des moyens pour résoudre ces problèmes. Cependant, leur plus grande faiblesse réside dans le fait qu'elles n'ont pas réussi à assurer le respect et la mise en oeuvre de leurs décisions par tous les États Membres de l'Organisation mondiale. Il est indispensable d'entamer un dialogue ouvert sur ces problèmes dans le cadre des Nations Unies et de prendre des décisions adéquates.

91. L'ordre du jour de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale comprend de nombreux points. Le nombre de problèmes de portée internationale qui demeurent en suspens ne fait que croître, et malheureusement, seul un petit nombre de questions ont pu être réglées et disparaître de l'ordre du jour des Nations Unies. J'ai grand plaisir à vous rappeler que nous avons supprimé avec l'Italie, aux termes des accords d'Osimo<sup>6</sup>, deux questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cela pourrait servir d'exemple et montrer comment il est possible, grâce à des efforts mutuels et avec de la bonne volonté, de résoudre des questions très complexes ayant lourdement marqué les relations entre deux pays voisins et ayant à une époque menacé la stabilité, la sécurité et la paix en Europe et dans le monde.

92. A la présente session, l'Assemblée générale concentre son attention sur des foyers de crise aiguë dans plusieurs régions du monde.

93. La situation au Moyen-Orient est compliquée davantage encore par la politique toujours plus agressive d'Israël. Les toutes récentes mesures prises pour étendre la législation israélienne aux territoires de la rive occidentale du Jourdain et à la bande de Gaza ainsi que l'établissement de nouvelles colonies israéliennes dans les territoires arabes occupés font partie d'une action continue de la part d'Israël en vue d'annexer les territoires occupés, ce qui constitue une menace directe à la paix et à la sécurité dans cette région et au-delà. En outre, Israël continue à nier les droits nationaux du peuple palestinien, dont le représentant légitime généralement reconnu est l'Organisation de libération de la Palestine, malgré le fait de plus en plus largement accepté que la clef de la solution du problème du Moyen-Orient réside précisément dans l'obtention de ces droits légitimes, y compris le droit du peuple palestinien de créer son propre État indépendant.

94. Par ses actes de colonisation les plus récents, Israël s'efforce de perpétuer l'occupation des territoires de pays arabes, violant par là même les principes généralement acceptés incorporés dans les résolutions des Nations Unies

<sup>6</sup> Traité relatif au règlement de questions de frontières et accords connexes, signé à Osimo (Ancona) le 10 novembre 1975.



sur le retrait des territoires occupés en 1967. Les Nations Unies devraient tout faire pour amener Israël à respecter leurs décisions, ce qui signifie le retrait d'Israël de tous les territoires de Palestine et d'autres pays arabes qu'il a occupés en 1967 et la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. C'est cela — et cela seulement — qui peut permettre une solution pacifique, juste et durable, et garantir l'indépendance et la sécurité de tous les pays et de tous les peuples de la région, Israël, compris. Pour assurer le succès de toute initiative de ce genre, y compris la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient de Genève, la participation, sans condition aucune, de l'Organisation de libération de la Palestine sur un pied d'égalité avec tous les autres participants à cette conférence est indispensable. Toutes les tentatives visant à empêcher la pleine participation de l'Organisation de libération de la Palestine à la Conférence de Genève sont lourdes de danger. En même temps, c'est là une grande illusion que devraient écarter définitivement tous ceux qui ont la responsabilité de trouver rapidement une solution pacifique au problème du Moyen-Orient.

95. Des demandes émanant de divers milieux sont adressées aux Palestiniens pour qu'ils reconnaissent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. A l'époque, la Yougoslavie a voté pour ces résolutions et les a appuyées car, à son avis, elles renfermaient certains éléments essentiels à la solution du problème du Moyen-Orient, le plus important de ceux-ci étant le retrait d'Israël des territoires arabes occupés en 1967. Cependant, je crois que la grande majorité des pays représentés en cette salle conviendront avec moi que ces deux résolutions ne sont pas suffisantes, l'entité nationale du peuple palestinien et son droit de créer un Etat indépendant n'y étant pas reconnus. Nous estimons donc que le Conseil de sécurité devrait adopter une nouvelle résolution où seraient incorporés ces deux éléments clefs. Le Conseil de sécurité aura alors défini tous les éléments voulus pour une solution durable du problème du Moyen-Orient et pour des mesures adéquates en la matière.

96. Tous ceux qui, aujourd'hui, participent à la recherche d'une solution d'ensemble au problème du Moyen-Orient devraient en tenir compte et agir en conséquence s'ils veulent réellement accélérer les progrès sur la voie d'une solution juste et pacifique du problème du Moyen-Orient.

97. Le problème de Chypre appartient à la même région géographique. Nous sommes très inquiets de voir qu'aucun progrès n'a été réalisé sur la voie de la solution du problème qui se pose à Chypre, où l'on tente de plus en plus fréquemment de légaliser la division par la force de l'Etat souverain de Chypre. La Yougoslavie demeure persuadée que les négociations entre les communautés chypriotes grecque et turque représentent le seul moyen pouvant permettre de trouver une solution durable des négociations fondées sur la pleine égalité nationale et sur les principes généralement adoptés contenus dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui exigent que soient sauvegardés l'intégrité territoriale, l'indépendance et le non-alignement de la République de Chypre. Nous devrions, à la session actuelle, donner un nouvel élan à la recherche d'une solution de ce problème brûlant sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

98. Depuis bien des années, nous nous occupons beaucoup des problèmes de l'*apartheid* et du racisme en Afrique australe, qui menacent directement l'indépendance des pays voisins et constituent une question internationale grave qui touche la paix et la sécurité en général. L'Afrique du Sud se livre à une agression permanente contre le peuple namibien. En condamnant cette pratique, les Nations Unies devraient prendre des mesures fermes quant à la mise en oeuvre de la décision relative à l'accession de la Namibie à l'indépendance en 1978, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO] en sa qualité de seul représentant légitime du peuple de la Namibie.

99. La situation est également très troublante du fait du problème non encore résolu de la Rhodésie du Sud. Le régime raciste de Ian Smith continue de défier la communauté internationale, qui exige qu'il transmette le pouvoir à la majorité de la population du Zimbabwe; il intensifie son effort de guerre en Rhodésie du Sud et, simultanément, avec l'aide continue de l'Afrique du Sud, lance constamment des agressions contre le Mozambique et d'autres pays voisins.

100. Les Nations Unies devraient appuyer et aider de manière efficace les mouvements de libération — la SWAPO en Namibie et le Front patriotique au Zimbabwe — dans leur lutte pour l'indépendance, de même que les pays de première ligne dans leur lutte contre le racisme et l'*apartheid*. Toute solution durable doit reposer sur le plein respect des intérêts essentiels et légitimes des peuples de la Namibie et du Zimbabwe. C'est uniquement dans ce cadre que la Yougoslavie est prête à appuyer les efforts déployés par quiconque en vue de trouver une solution pacifique à ces questions.

101. Les Nations Unies devraient également appuyer pleinement ceux qui, en Afrique du Sud, luttent contre la terreur raciste et pour l'élimination de l'*apartheid*. La situation qui règne actuellement en Afrique du Sud pourrait être à l'origine d'une crise aux dimensions internationales beaucoup plus grandes.

102. En donnant la priorité à l'Afrique australe, les Nations Unies devraient, à cette occasion, renouveler une fois encore leur exigence catégorique en vue de l'élimination du colonialisme dans les enclaves coloniales restantes où qu'elles puissent se trouver. Il n'y a pas de "petites" questions coloniales en suspens; ce dont il s'agit, c'est du droit égal de tous les peuples sous régime colonial à l'autodétermination et à l'indépendance.

103. Une nouvelle crise a récemment éclaté dans la Corne de l'Afrique. Le règlement des conflits et des problèmes en suspens dans cette région ne peut, à notre avis, être trouvé que par des moyens pacifiques sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de tous les pays de la région, et en assurant leur libre développement économique et social. Sinon, ce dernier conflit en Afrique profitera uniquement aux forces que préoccupe non pas le renforcement de l'indépendance des pays africains, mais le progrès de leurs intérêts et de leur influence en Afrique. Mon pays estime qu'il est du devoir de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'adhérer strictement à ces principes. Tous les pays qui agissent à l'encontre de ces principes jouent avec le feu, ce qui risque d'aboutir à une conflagration armée de proportions bien plus amples.

104. Bien que la question de Corée ne figure pas à l'ordre du jour de la présente session, elle mérite de retenir notre attention totale, car le fait qu'on n'ait pu la résoudre a des conséquences négatives importantes. La Yougoslavie appuie la politique de la République démocratique populaire de Corée visant à l'unification pacifique et indépendante des Coréens. La Yougoslavie demande instamment le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud, la suppression des bases militaires étrangères et la conclusion d'un traité de paix qui créerait les conditions permettant au peuple coréen de réaliser son objectif national d'unification pacifique. Nous estimons que les Nations Unies devraient appuyer ces efforts de façon plus résolue et prévenir la légalisation de la division de la Corée.

105. La signature des nouveaux traités relatifs au canal de Panama, qui sont le résultat d'une lutte longue et persistante menée par le peuple panaméen s'appuyant sur une large solidarité internationale, et en premier lieu des pays d'Amérique latine et d'autres pays, non alignés, est aussi une démonstration de la volonté du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de parvenir à un accord. C'est un pas encourageant vers la réalisation de la souveraineté effective du Panama sur la zone du canal, qui contribuera aussi à la lutte des peuples de ce continent pour leur émancipation politique et économique complète. Nous avons déjà félicité les Gouvernements du Panama et des Etats-Unis d'Amérique pour la conclusion couronnée de succès de ces négociations et pour l'accord réalisé, en vertu duquel un pas important a été fait vers la solution d'une question névralgique très ancienne.

106. Un problème particulier pour la paix et la sécurité dans le monde réside dans la pratique d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et par la pression opérée par diverses méthodes subtiles sous des formes visant à saper le développement économique, la stabilité sociale et politique et l'unité nationale de pays indépendants. Une telle agression indirecte, qui appartient à la catégorie des actes de guerre particuliers, vise essentiellement à apporter le déséquilibre chez certains pays non alignés et chez d'autres pays en développement, dans le but d'imposer des aspects nouveaux de néo-colonialisme et d'hégémonie ou de renverser certains gouvernements légaux. Les pays non alignés ont toujours accordé une importance exceptionnelle à la question de la non-ingérence, conscients qu'ils sont du fait que c'est parmi eux que l'on compte les victimes les plus fréquentes de cette forme de recours à la force qu'est l'ingérence. Au cours de la cinquième Conférence des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo, cette question s'est vu accorder une attention spéciale, cependant que sur l'initiative des pays non alignés, la trente et unième session de l'Assemblée générale adoptait une résolution spéciale [résolution 31/91] traitant longuement de cette cause grave d'instabilité internationale. Pour cette raison, nous appuyons pleinement l'initiative de la Guyane en vue de l'adoption d'une déclaration de non-ingérence [voir A/32/164, *sec. II*], qui serait une contribution importante à la codification des principes sur lesquels devraient être édifiées une coopération équitable et des relations démocratiques et stables entre les Etats.

107. Nous avons toujours considéré que le désarmement est l'un des problèmes les plus importants qui attendent une solution urgente. La décision tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désar-

mement constitue une action essentielle et opportune qui manifeste non seulement la volonté de la communauté internationale de participer largement à cette question, mais également la nécessité de prendre des mesures concrètes pour mettre le hic à la course aux armements et de commencer un processus susceptible de conduire à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. En même temps, c'est là l'expression de la prise de conscience que la paix et la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui ne sauraient être maintenues de façon permanente en s'appuyant sur un équilibre des forces, des puissances militaires et sur la division en blocs. La session extraordinaire sera la réunion internationale la plus large et la plus représentative appelée à examiner cette question, non seulement en principe, mais également en vue de l'adoption d'un programme de mesures appropriées. Cette session assurera un rôle et une participation plus grands des Nations Unies dans le processus du désarmement, ce d'autant plus que les négociations sur le désarmement qui ont eu lieu jusqu'à maintenant n'ont pas permis, malgré certains résultats, d'obtenir des progrès considérables dans le domaine du désarmement lui-même. Nous espérons que tous les pays, notamment les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, déploieront tous les efforts nécessaires pour permettre à la session extraordinaire d'arriver à des résultats tangibles. Les préparatifs reflètent jusqu'à présent la détermination de nombreux pays d'approcher les négociations d'une façon nouvelle et plus concrète, tant pour ce qui est de la définition des principes que de l'adoption de mesures spécifiques de désarmement.

108. La Yougoslavie continue d'appuyer la non-prolifération des armes nucléaires, bien qu'elle ait déjà eu la possibilité de critiquer fermement, dans diverses instances internationales, le manquement aux obligations du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment par les puissances nucléaires les plus importantes. Toutefois, la Yougoslavie rejette les tentatives des puissances nucléaires d'établir, sous prétexte de mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires, un monopole total sur le transfert et l'utilisation des techniques nucléaires et de l'énergie à des fins pacifiques, monopole qui constitue une nouvelle menace à la souveraineté de tous les pays non nucléaires pour lesquels les techniques nucléaires sont indispensables en vue de leur développement économique et social.

109. C'est pourquoi je voudrais souligner tout particulièrement l'importance spéciale de l'utilisation pacifique de l'énergie et de la technique nucléaires ainsi que de leur introduction dans le système énergétique des pays non nucléaires, notamment des pays en développement. Au lieu de s'acquitter des obligations actuelles de transfert de techniques nucléaires, l'on ne fait que renforcer le monopole de l'utilisation de ces dernières à des fins pacifiques et l'on crée de nouveaux obstacles, s'efforçant d'imposer par là des obligations nouvelles aux pays en développement. C'est pourquoi il importe de trouver d'urgence des solutions internationales permettant d'assurer un libre transfert des techniques nucléaires et de leur utilisation dans l'intérêt du développement accéléré des pays non nucléaires, et avant tout des pays en développement.

110. Depuis les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, où les

premières pierres du nouvel ordre économique international ont été posées, des négociations intensives entre pays en développement et pays développés ont eu lieu, qui, malgré certains progrès accomplis dans l'identification de la complexité d'ensemble des relations économiques existantes et de la situation d'infériorité où se trouvent les pays en développement, n'ont pas donné les résultats escomptés.

111. La situation présente nous cause des inquiétudes sérieuses et les pays en développement ne sauraient l'accepter. Les résultats décevants de la Conférence de Paris, qui n'a pas réussi à ouvrir la voie dans le sens nécessaire à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, de même que les résultats bien connus de la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale, rendent impérative l'adoption à la présente session de décisions qui aboutiraient, le plus tôt possible, à des solutions concrètes de certains problèmes économiques internationaux prioritaires. Cela s'applique avant tout aux prochaines négociations, tant au cours de cette session de l'Assemblée générale que dans le cadre de la CNUCED, portant sur un programme intégré de matières premières pour la création d'un fonds commun, de même que sur le problème de l'endettement des pays en développement, notamment dans les pays les moins développés, parmi lesquels on compte les plus durement touchés, et sur les problèmes économiques internationaux les plus importants qui restent en suspens.

112. A ce propos, tous les Etats Membres des Nations Unies devraient porter une pleine attention à la Déclaration adoptée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept [voir A/32/244] des pays en développement au cours de la réunion des ministres des affaires étrangères tenue hier. Cette déclaration exprime les opinions unanimes et l'évaluation des pays en développement à l'égard de l'état actuel des relations économiques internationales.

113. L'Assemblée générale, au cours de la présente session, devrait diriger et encourager les négociations, et accorder en ce sens une priorité à l'examen de ces problèmes.

114. Dans la situation incertaine où nous nous trouvons en ce qui concerne l'état de l'économie mondiale et la détérioration constante de la position des pays en développement, il est grand temps que tous les pays développés, indépendamment de leurs systèmes socio-économiques et de leur dimension, fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour participer concrètement et contribuer à la solution des graves problèmes économiques mondiaux, et par là même concourir dans les faits à l'instauration du nouvel ordre économique international. La Yougoslavie estime que, sans une telle volonté de la part de tous les pays développés, il est impossible d'arriver à une véritable coopération entre pays en développement et pays développés, que tous, aux Nations Unies, nous considérons comme étant la seule voie permettant d'arriver à une solution rapide des problèmes économiques internationaux les plus importants.

115. Il est clair pour tous que l'instauration du nouvel ordre économique international est un processus à long terme, mais il est également certain qu'il peut et qu'il doit être édifié grâce aux efforts et à la coopération de tous. A ce propos, une responsabilité spéciale incombe aux pays développés. Les pays en développement voient dans le

nouvel ordre économique international une façon de résoudre les problèmes les plus importants de l'économie mondiale en général, dont la condition préalable essentielle réside dans le développement plus rapide des pays en développement et leur position équitable dans les relations économiques internationales. L'orientation vers cette coopération comprend la volonté d'agir résolument afin de mettre en oeuvre les programmes et les décisions adoptés jusqu'à présent.

116. Il est tout aussi important d'entamer des négociations en vue d'élaborer une nouvelle stratégie internationale du développement. A cette fin, le cadre politique est déjà tracé dans les résolutions sur l'instauration du nouvel ordre économique international. Toutefois, il est essentiel, compte tenu de l'expérience négative que nous avons retirée des première et deuxième Décennies des Nations Unies pour le développement que nous gardions présent à l'esprit le fait qu'une nouvelle stratégie doit refléter pleinement les relations d'interdépendance et définir précisément le rôle, les obligations et la contribution de tous les membres de la communauté internationale.

117. Toutes ces actions doivent également viser le renforcement et le développement du rôle des Nations Unies, et notamment de l'Assemblée générale, en tant qu'instance la plus appropriée pour la participation équitable de tous les pays à la solution des problèmes économiques mondiaux. Malheureusement, l'activité du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies n'a pas abouti aux résultats escomptés. Nous demandons instamment que cette tâche si importante soit menée à bien le plus rapidement possible, afin que le système des Nations Unies puisse engager des négociations efficaces permettant de résoudre les problèmes économiques internationaux à long terme les plus graves.

118. Dans le domaine social et humanitaire, nous attachons une importance toute particulière au résultat, couronné de succès, de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui sera l'une des contributions les plus importantes en matière de progrès des droits de l'homme et des libertés, en tant qu'élément de la lutte pour la paix, l'émancipation et le progrès social. Les violations brutales et nombreuses de ces droits, que poursuivent toujours les régimes coloniaux et racistes et les autres forces réactionnaires, préoccupent à juste titre la communauté internationale.

119. Les droits de l'homme constituent un ensemble qui, outre les droits civils et politiques, comprend les droits économiques, sociaux, nationaux, culturels et autres, et seule leur application intégrale assurera leur pleine jouissance. La réalisation de ces droits est un processus historique long et complexe, conditionné par de nombreuses circonstances historiques, sociales et de développement. Il va donc sans dire que nous devons aujourd'hui procéder à un dialogue constructif et ouvert sur le problème des droits de l'homme. Il est clair que nous devons tous pendant longtemps déployer de grands efforts pour assurer la jouissance des droits de l'homme sous tous leurs aspects, compte tenu du fait que ce problème est un élément important de la paix et de la sécurité dans le monde.

120. Toutefois, le fait de mettre en relief certains aspects des droits de l'homme et de leur accorder une signification

absolue, le fait de les utiliser pour exercer des pressions politiques, empiéter sur la souveraineté des Etats indépendants, des rivalités de blocs, imposer sa propre structure sociale aux autres ne sont pas des éléments susceptibles de favoriser vraiment les droits de l'homme. Une action efficace en vue du progrès des droits de l'homme ne peut être menée que sur la base des traités internationaux généralement adoptés et la nécessité pour le plus grand nombre d'Etats possible d'accéder aux nombreux documents internationaux, et de les mettre aussi pleinement en application.

121. La question de la protection et du progrès des droits des minorités est un domaine où une réglementation internationale contribuerait grandement à promouvoir davantage les droits de l'homme. Les instruments internationaux actuels ne font que couvrir partiellement la question de la position des minorités dans le cadre de la réglementation générale des droits de l'homme et du principe de la non-discrimination.

122. En conséquence, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, ma délégation a demandé que les Nations Unies accordent une attention appropriée à ce problème en vue de définir plus en détail les obligations des Etats et d'adopter un instrument international relatif à la protection des droits et à l'amélioration du statut des minorités<sup>7</sup>. Entre-temps, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a recommandé à la Commission des droits de l'homme d'élaborer un projet de déclaration sur les minorités<sup>8</sup>, ce qui constitue un pas positif. Une approche plus large du problème, visant à assurer la protection des minorités des groupes et des individus, est d'autant plus nécessaire si l'on tient compte du fait, constamment confirmé, que le règlement de cette grave question revêt une grande importance pour la promotion de la coopération et le rapprochement des peuples et des Etats, et que le non-respect de ces droits menace la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde.

123. En tant que pays hôte de la réunion d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, telle qu'elle est prévue dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki de 1975, la Yougoslavie sera en faveur d'une réunion visant à adopter des mesures permettant de mettre pleinement en oeuvre l'Acte final, afin de renforcer la coopération et la sécurité en Europe et dans la région méditerranéenne.

124. Je voudrais appeler l'attention sur l'importance internationale globale des problèmes de sécurité et de coopération en Europe. La majorité des pays d'Europe, de même que les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, appartiennent à des blocs politiques militaires; la plus grande partie des armements et des forces armées résident dans cette partie du monde; la plus grande puissance économique, financière et technique est concentrée dans ces pays. Ces quelques facteurs évidents confirment l'importance internationale de la sécurité et de la coopération en Europe, de même que

l'importance qu'il y a de donner suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

125. L'Acte final d'Helsinki fournit un cadre non seulement pour la détente mais également pour surmonter la division en blocs militaires et politiques, et permet donc de mettre en oeuvre les principes de coexistence pacifique, de renforcer la sécurité et la paix, de même que de promouvoir une coopération internationale équitable en Europe et dans le monde entier.

126. Les pays participant à cette réunion d'évaluation ont pour tâche de faire en sorte que cette conférence de Belgrade aboutisse à un accord constructif sur un renforcement plus grand encore de la sécurité et de la coopération en Europe et ailleurs. En même temps, la Yougoslavie a déployé tous ses efforts pour que le processus européen devienne partie composante des tendances mondiales menant au renforcement de la paix et de la sécurité, étant donné que l'Europe est en mesure d'apporter une contribution beaucoup plus grande à la solution de questions de caractère général, en particulier dans le domaine économique. Il est évident que l'Europe ne saurait être une oasis de paix et de prospérité indépendante de l'évolution qui intervient dans d'autres parties du monde.

127. J'estime qu'il est essentiel, à cette session également, d'attirer l'attention sur le problème de la Méditerranée et sur la nécessité sans cesse plus impérieuse d'entreprendre l'examen de la situation dans le bassin méditerranéen, situation qui devient de plus en plus critique, et de prendre des mesures, dans l'esprit des décisions de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo et compte tenu de la position définie dans la résolution sur la sécurité internationale [résolution 31/92], adoptée par l'Assemblée générale à sa trente et unième session, pour que soient prises, aux Nations Unies, des décisions appropriées sur la transformation de la région méditerranéenne en une zone de paix et de sécurité. Je tiens également à informer l'Assemblée générale que toute l'attention voulue sera accordée au problème de la situation dans le Bassin méditerranéen à la réunion à Belgrade de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, avec la participation, nous l'espérons, de pays méditerranéens non-européens, en vue de l'adoption de mesures permettant d'appliquer également à la région méditerranéenne les dispositions de l'Acte final d'Helsinki.

128. Il ne fait aucun doute que les relations internationales se sont détériorées dans certains domaines importants et que de nouvelles situations dangereuses de crise ont été créées. Nous ne saurions être satisfaits d'un tel état de choses. La communauté internationale a le pouvoir de prévenir une évolution néfaste qui n'est pas seulement l'expression de désirs subjectifs, mais qui traduit également des possibilités et des besoins réels. Jamais un aussi grand nombre de pays n'ont été engagés dans l'édification d'une coopération internationale équitable, et en même temps, la communauté internationale n'a jamais autant pris conscience de sa force. Les questions prioritaires de notre session concernent la solution de crises et l'élimination des points chauds de ces crises, essentiellement en Afrique et au Moyen-Orient, et des progrès vers l'adoption de mesures véritables de désarmement et la solution de problèmes

<sup>7</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 7<sup>e</sup> séance, par. 302.*

<sup>8</sup> Voir document E/CN.4/Sub.2/L.674.

d'importance capitale pour l'établissement du nouvel ordre économique international. Il est illusoire de penser que, sans progrès dans ces domaines principaux des relations internationales, il sera possible d'assurer une réduction de la tension, une paix et une stabilité durables.

129. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer le rôle des Nations Unies qui constituent le forum le plus approprié pour développer les efforts accomplis par la communauté internationale afin de résoudre les problèmes internationaux et de prévenir les tentatives visant à passer outre à l'Organisation ou à la reléguer au second plan. C'est pourquoi s'impose constamment à nous la tâche, avec la participation de tous ses membres, de rendre l'Organisation mondiale plus efficace et d'assurer la mise en oeuvre de ses décisions.

130. M. BITSIOS (Grèce) : Monsieur le Président, c'est avec le plus grand plaisir que je vous adresse mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale; elle est une juste reconnaissance de vos éminentes qualités, de votre profonde expérience des affaires internationales, ainsi que du rôle important que votre pays joue dans la vie internationale. La délégation hellénique s'en réjouit d'autant plus que nos deux pays, liés par des rapports d'étroite amitié, collaborent sincèrement, tant sur le plan international que régional, pour la paix et la coopération entre les peuples.

131. Je suis d'autre part heureux d'exprimer notre grande appréciation pour l'esprit élevé et la haute compétence avec lesquels votre prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, a dirigé les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale.

132. C'est avec joie que je salue l'admission aux Nations Unies de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam. Nos meilleurs voeux accompagnent les nouveaux Membres qui, nous en sommes certains, apporteront une contribution précieuse aux travaux des Nations Unies.

133. Pour ce qui est de la situation mondiale et de l'état actuel des relations internationales, on ne peut que souscrire à l'analyse du Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de notre organisation [A/32/1]. En effet, cette année qui avait suscité tant d'espoirs n'a pas rendu plus proche la solution des grands problèmes qui nous préoccupent. Qu'il s'agisse des problèmes du Moyen-Orient, de l'Afrique australe et de Chypre, ou encore de l'instauration d'un nouvel ordre économique, nous nous heurtons toujours à des obstacles persistants. La tâche que cette assemblée générale est appelée à remplir est, par conséquent, de renouveler ses efforts en faveur du droit et de la justice.

134. Il ne suffit certes pas de constater chaque année les déficiences de notre organisation et de les déplorer à l'unisson; il faut faire preuve de volonté politique et morale pour les rectifier, afin de rendre les Nations Unies dignes de leur mission. Il nous faut surtout réagir contre l'érosion du système de sécurité prévu par la Charte, contre le non-respect par certains des résolutions des principaux organes des Nations Unies et particulièrement de celles du Conseil de sécurité. En fait, nous nous trouvons de plus en plus

souvent devant l'utilisation de la force ou de la menace de la force dans les relations entre Etats, tandis que nous notons une tendance vers l'adoption par le Conseil de sécurité de résolutions anodines "par consensus", mettant sur le même pied l'offenseur et la victime.

135. D'autre part, nous assistons à une effrayante recrudescence de la course aux armements qui ne se limite pas seulement aux grandes puissances, mais s'étend à toutes les régions et à tous les coins du monde. Ce phénomène a comme conséquence un gaspillage vertigineux de ressources et de moyens, qui entrave à son tour le progrès économique et le bien-être des peuples.

136. Il est par conséquent important que nous travaillions tous au succès des nouveaux efforts qui sont en train de se déployer sur le problème crucial du désarmement.

137. C'est dans cet esprit que la Grèce a appuyé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question et qu'elle exprime le vœu qu'elle aboutira, avec la participation active de tous les Etats, à un programme d'action comportant des mesures concrètes en vue d'un désarmement général et complet.

138. Nous sommes aussi en faveur de la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement.

139. Il est entendu que le désarmement doit s'étendre aux armes tant nucléaires que de types classique, qu'il doit assurer la non-prolifération des armes nucléaires, avec des garanties aux pays non dotés de ces armes, tant pour ce qui concerne leur sécurité que pour la possibilité de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

140. J'aimerais maintenant exposer les vues de mon gouvernement sur certains problèmes particulièrement pressants.

141. Nous continuons à suivre avec la plus vive attention l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Nous estimons quant à nous que le moment est propice pour un effort majeur vers la pacification de cette région si tourmentée.

142. Il est pour cela nécessaire de ne pas s'éterniser sur des questions de procédure et, à cet effet, nous avons apprécié les pas substantiels que les Gouvernements arabes principalement intéressés ont fait pour faciliter la convocation d'une conférence à Genève. Quant au fond de la question, nous nous en tenons aux résolutions des Nations Unies qui, prises dans leur ensemble, tracent les lignes maîtresses d'une solution équitable et durable. Une telle solution doit prévoir l'évacuation des territoires arabes occupés depuis juin 1967, sur la base du principe que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible. Elle doit aussi prévoir des garanties solides pour le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région. Il n'y a pas de doute qu'on devra, dans toute négociation, tenir compte des droits légitimes du peuple palestinien et de son aspiration à un foyer national.

143. L'intense activité diplomatique et les efforts de négociations entrepris pour résoudre les problèmes de la Namibie et de la Rhodésie du Sud, ainsi que la concentra-

tion de l'attention internationale sur ce qui se passe en Afrique australe augurent favorablement du respect des droits de l'homme et de l'application du principe du gouvernement par la majorité.

144. La Grèce a appuyé avec constance le principe de l'auto-détermination tout au long du processus historique de la décolonisation. Elle condamne de la façon la plus énergique l'*apartheid* et toute forme de discrimination raciale. Nous continuerons à donner tout notre appui aux efforts visant à faire respecter la dignité humaine, l'égalité, la sécurité et le progrès de tous les peuples de cette région, sans discrimination de race ou de religion.

145. Avant d'aborder le problème de Chypre, je tiens à rendre hommage devant cette assemblée à la mémoire de l'archevêque Makarios, premier président de la République de Chypre. Le Chef d'Etat disparu a consacré sa vie à l'idéal de la liberté et à lutter pour l'indépendance de son pays et le maintien de son intégrité territoriale. Il a été aussi l'un des fondateurs du mouvement du non-alignement qui revêt une si grande importance à l'époque actuelle.

146. Mon gouvernement a eu, à maintes reprises, l'occasion d'exposer devant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité son point de vue quant à l'évolution de la situation à Chypre. Au moment de l'invasion de l'île par les forces armées turques, le Gouvernement d'Ankara avait prétendu avoir agi en vertu du Traité de garantie. Sans entrer dans un examen de la légalité, plus que douteuse, de cette action, il nous suffit aujourd'hui de constater que, trois ans après, l'armée turque continue à être présente dans l'île, en dépit des résolutions contraires des Nations Unies. De plus, loin d'avoir rétabli l'état de choses prévu par les traités, la Turquie, tout en visant à un régime qui ne conviendrait qu'à elle seule, évite d'énoncer les éléments d'une solution. Le Secrétaire général des Nations Unies a présidé, à Vienne, six sessions de négociations sans avoir pu nous annoncer le moindre progrès. Le négociateur chypriote turc s'est constamment retranché dans un négativisme impénétrable. Il est d'ailleurs caractéristique de constater que les Chypriotes turcs ne se sont pas, jusqu'à ce jour, manifestés sur la proposition du négociateur chypriote grec, en date du 23 août, de reprendre le dialogue à Nicosie.

147. Il est notoire que l'un des éléments les plus importants d'une éventuelle solution est l'aspect territorial du problème. Dans un arrangement fédéral, il est inadmissible que la minorité qui représente 18 p. 100 de la population puisse conserver dans sa région les 40 p. 100 de l'île actuellement occupés par l'armée turque, ce qui perpétuerait le problème des 200 000 réfugiés au sud. Or, tout récemment, quand on espérait qu'un réel effort vers la paix serait entrepris, les Chypriotes turcs ont choisi ce moment pour lancer la menace de coloniser la nouvelle ville de Famagouste, région demeurée close qui symbolisait l'acceptation par les Turcs du principe de la révision du *statu quo* imposé par la force.

148. On sait que le Conseil de sécurité s'est prononcé contre une telle action.

149. On ne voit pas clairement dans quelle mesure le Gouvernement turc appuie ces positions extrêmes du leadership turco-chypriote. On pourrait dire que, avec la

présence d'une forte armée turque à Chypre, les dirigeants turco-chypriotes ne peuvent agir à leur guise. Ce qui est certain, c'est que si Ankara et les Turcs de Chypre n'adoptent pas, dans un avenir immédiat, des positions raisonnables et modérées, les quelques espoirs d'une solution rapide disparaîtront. Nous estimons que l'Assemblée générale devra, encore une fois, exprimer sa volonté de voir sans retard la solution du problème de Chypre sur la base des résolutions précédentes des Nations Unies.

150. La Grèce, étant en faveur de la politique de la détente, n'a rien négligé pour améliorer et approfondir ses relations avec tous les pays et, particulièrement, ceux des régions avoisinantes. Nous nous félicitons que les résultats aient été très positifs et, dans certains cas, remarquables. Là où existent des différends, nous avons toujours adopté des moyens pacifiques pour leur solution. C'est le cas de nos divergences avec la Turquie, dues à des problèmes que la Grèce n'a pas suscités. Nous sommes résolus, conformément à nos obligations envers la Charte des Nations Unies, à résoudre ces problèmes par la voie pacifique, dans le cadre naturellement du respect des droits souverains et légitimes de notre pays.

151. C'est là notre contribution à la détente et nous espérons que la Turquie jouera sa part pour éloigner tout danger pour la paix dans cette région.

152. Poursuivant cette politique, la Grèce a également activement participé à la réunion préparatoire à Belgrade de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et se réjouit des résultats constructifs auxquels elle a abouti. Nous nous proposons de poursuivre cet effort, en coopération avec les pays signataires de l'Acte final d'Helsinki, pour rechercher les mesures additionnelles destinées à renforcer la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons que le développement positif de la détente en Europe aura des incidences favorables sur la coopération et la paix en Méditerranée, ainsi que dans d'autres régions du monde.

153. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans me référer à deux questions majeures : celle du nouvel ordre économique et celle des droits de l'homme.

154. En ce qui concerne la première, nous regrettons que la Conférence sur la coopération économique internationale n'ait pas eu le succès qu'elle méritait. A cet égard, je tiens à exprimer combien mon pays est attentif à l'égard des problèmes économiques des pays du tiers monde qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, accusent un retard sensible dans la course au développement. Nous estimons qu'il faut déclencher le processus pour l'instauration d'un nouvel ordre économique et la restructuration de la société internationale, sur la base d'une plus juste répartition des ressources. En effet, on ne saurait aspirer à une fructueuse coopération internationale et au bonheur des peuples tant que subsistent les disparités flagrantes actuelles.

155. Dans le domaine des droits de l'homme, j'aimerais rappeler que la Grèce, lors des précédentes sessions de cette assemblée a lancé des initiatives visant l'abolition de la torture et autres peines et traitements inhumains ou dégradants.

156. Nous avons l'intention de persévérer dans cette voie, en appuyant fermement tout effort des Nations Unies vers l'élimination progressive des imperfections ou des déficiences dans l'application des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous le ferons dans la conviction profonde que notre organisation ne doit jamais perdre de vue sa raison d'être qui est le respect de la dignité et le progrès de cet être unique qu'est l'homme.

157. M. MLADENOV (Bulgarie) [interprétation du russe] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre élection unanime aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, et exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Amerasinghe, pour le travail utile qu'il a accompli.

158. Je suis particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue aux Membres nouvellement admis aux Nations Unies, la République de Djibouti et la République socialiste du Viet Nam. Nous sommes certains que l'héroïque Viet Nam, qui vient d'occuper la place qui lui revient au sein de notre organisation, contribuera de manière fort utile aux travaux des Nations Unies, grâce à sa politique agissante et pacifique.

159. La trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale se réunit à la veille du 60<sup>e</sup> anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre qui est, à juste titre, considérée comme le principal événement du XX<sup>e</sup> siècle.

160. Il est exact que la révolution d'Octobre a marqué non seulement un tournant dans l'histoire de la Russie, mais a signifié le commencement d'une nouvelle étape dans l'histoire du monde, caractérisée par une reconstruction profonde de l'ancien système des relations internationales. Cette révolution a créé les conditions nécessaires à la promotion de nouvelles relations internationales entre des Etats véritablement libres et égaux, fondées sur les principes de l'internationalisme socialiste, de l'amitié fraternelle, de la coopération générale et de l'assistance mutuelle. Elle a donné un élan puissant au processus de prise de conscience et d'autodétermination des peuples coloniaux et dépendants, processus qui, après la seconde guerre mondiale et avec l'appui efficace des pays socialistes, a évolué vers une décolonisation accélérée et des modifications profondes de la géographie politique du monde. La voie suivie par l'Union soviétique, depuis le Décret de paix de 1917 jusqu'au Programme de paix de 1971 et de 1976, a été caractérisée par la seule et même politique de principe visant à renforcer la paix et la sécurité mondiales, à mettre un terme à la course aux armements, ainsi qu'à assurer le respect des droits souverains de tous les Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, l'élimination des foyers de colonialisme et de racisme et le plein développement de la coopération internationale. Les principes essentiels de cette politique sont pleinement reflétés dans le projet de nouvelle constitution de l'Union soviétique, et ils seront donc concrétisés dans la loi suprême de l'Etat soviétique.

161. C'est grâce à cette politique inébranlable et appuyée par toutes les forces éprises de paix de par le monde que l'humanité, depuis plus de 30 ans, a été à l'abri des horreurs de la guerre, et que les relations internationales se sont graduellement libérées des anachronismes et de la récurrence de la guerre froide.

162. S'il fallait évaluer en termes généraux la période écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, nous pourrions dire que la tendance dominante dans l'évolution des relations mondiales réside dans le relâchement des tensions internationales. L'impulsion considérable donnée à la détente à Helsinki, il y a deux ans, a permis de faire progresser la cause de la paix non seulement en Europe, mais également dans le monde entier. Les progrès réalisés ont été considérables : les liens politiques et la confiance entre les Etats ont été renforcés et le réseau de coopération dans le domaine de l'économie, de la science, de la technique et de la culture s'est élargi davantage. Mais il est évident que la réalisation la plus importante réside dans le fait que nous avons réussi à écarter le cauchemar d'une nouvelle guerre mondiale. Nonobstant ce que je viens de dire, il convient de souligner que certaines forces réactionnaires importantes ont accru leurs efforts pour freiner, entraver et, en dernière analyse, torpiller le processus de détente. En outre, nous sommes témoins de certaines actions qui risquent de ramener le monde aux jours de la guerre froide.

163. Un exemple de ces efforts est la campagne hostile et diffamatoire qui est lancée contre les pays socialistes. On peut aisément constater que cette campagne est utilisée comme un écran de fumée pour masquer l'ingérence dans les affaires intérieures, pour accroître les budgets militaires et accumuler de nouvelles armes. L'obstacle primordial qui se dresse à l'heure actuelle sur la voie de la détente et qui risque de compromettre les fruits de ce processus est la poursuite de la course aux armements. La paix mondiale ne saurait être assurée tant que la menace d'un cataclysme thermonucléaire n'aura pas été écartée et tant que des mesures réelles dans le domaine du désarmement n'auront pas été prises. Comme l'a déclaré récemment le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, M. Todor Jivkov :

“La tâche essentielle consiste maintenant à transformer le processus de détente en un processus irréversible. Il n'en est pas encore ainsi. Bien au contraire, parallèlement à la détente, la course aux armements se poursuit, et je dirais même qu'elle risque de prendre le pas sur ce processus de détente. Voilà où résident le danger le plus grave pour le monde d'aujourd'hui et la principale menace à la paix mondiale. C'est pourquoi la cessation de la course aux armements constitue la tâche la plus urgente et la plus essentielle.”

164. Comme on le sait, les pays de la communauté socialiste ont proposé un programme constructif contenant de nouvelles orientations pour la coopération entre les Etats, afin d'élargir la portée de la détente et de la compléter par des mesures dans le domaine militaire.

165. C'est dans cet esprit que nous avons également proposé aux Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de conclure un traité par lequel les Etats s'engageraient à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires contre d'autres Etats. La conclusion d'un accord sur cette question ouvrirait, comme l'a souligné Leonid Ilitch Brejnev, de nouvelles possibilités pour réduire les armes classiques en Europe, notamment dans les régions où elles sont le plus concentrées.

166. Malheureusement, une fois de plus, certains milieux influents ont adopté une approche unilatérale à l'égard de cette initiative des pays socialistes et n'ont pas réagi favorablement.

167. Les pays de la communauté socialiste ont, à maintes reprises, déclaré qu'ils ne revendiquent pas le monopole des initiatives; ils sont prêts à examiner toute idée, à condition qu'elle vise réellement à mettre un terme à la course aux armements. Cependant, au lieu de telles idées, nous n'entendons souvent que des déclarations générales qui, non seulement sont contraires, mais souvent s'opposent aux mesures prises par les gouvernements respectifs. Il n'est guère possible de nourrir des sentiments hostiles envers d'autres pays et prôner en même temps l'adhésion à la détente, de même qu'il est impossible d'accélérer la course aux armements et de mener simultanément et avec des chances de succès des négociations sur le désarmement.

168. Ce dualisme particulier dans la politique de certains Etats constitue une grave menace à la paix mondiale. Tous ceux qui sont responsables de la politique de leur pays et dont dépend le sort de la paix mondiale doivent être très conscients de ce danger. L'humanité, qui cherche à se libérer du fardeau des armements, n'a guère besoin de déclarations de bonnes intentions, mais d'un examen sérieux des propositions concrètes portant sur le désarmement et de l'adoption de mesures efficaces dans ce sens, sans que l'on essaie d'obtenir des avantages stratégiques militaires unilatéraux.

169. L'intention d'entreprendre la production de ce que l'on appelle la bombe à neutrons a suscité une grave préoccupation qui s'est traduite en une tempête d'indignation et de protestations de la part de l'opinion publique mondiale. L'on ne saurait évaluer cette intention autrement que comme une tentative d'imposer aux nations une nouvelle phase de la course aux armements et un défi à la création d'une atmosphère de détente, qui a exigé tant d'efforts. Il convient de rappeler cependant que la course aux armements n'apportera pas à ceux qui en prennent l'initiative d'avantages durables, mais ne fera qu'imposer un nouveau fardeau aux peuples du monde et les rapprochera du danger qui menace la civilisation mondiale.

170. Nous croyons cependant que la voix de la raison prévaudra, afin d'ouvrir la voie à une coopération sincère en vue de mettre un terme à la course aux armements et de promouvoir un vrai désarmement. Nous sommes certains que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale donnera la possibilité de se mettre d'accord sur une position de principe à l'égard du désarmement et créera des conditions favorables à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement dans un bref avenir.

171. L'une des tâches les plus graves et les plus importantes réside dans la cessation de la course aux armements et dans la limitation, sur le plan quantitatif et qualitatif, des armes nucléaires.

172. Une mesure importante en la matière consisterait à interdire totalement les essais d'armes nucléaires. La République populaire de Bulgarie a toujours estimé qu'il fallait résoudre ce problème le plus rapidement possible. Nous attachons une grande importance aux conversations tripar-

tites de Genève. Nous appuyons la position constructive des Nations Unies et nous espérons que l'heureux aboutissement de ces négociations créera des conditions propices au désarmement et à une amélioration générale de l'atmosphère politique dans le monde.

173. Dans les conditions actuelles, la question de l'interdiction de la mise au point et de la production de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de ces armes est particulièrement importante. Les négociations de Genève doivent être accélérées afin d'aboutir à un accord international dans ce domaine.

174. Les mesures visant à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires revêtent une importance considérable. Il n'est pas difficile d'imaginer ce qui arriverait si les arsenaux des pays engagés dans des conflits locaux, ces conflits qui éclatent de temps en temps dans diverses parties de la planète, comprenaient des armes nucléaires. Cette question se révèle particulièrement importante étant donné les rapports selon lesquels le régime raciste de la République d'Afrique du Sud possède les installations nécessaires pour fabriquer des armes nucléaires. La présence de ces armes dans les mains du régime actuel de Pretoria créerait un danger immédiat pour tous les Etats africains aussi bien que pour la paix et la sécurité du monde. Afin de prévenir un tel danger, les Nations Unies doivent prendre rapidement des mesures efficaces.

175. Au cours de la présente session, la délégation bulgare associera ses efforts à ceux des autres délégations qui essaient d'adopter des mesures pour accélérer la préparation d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques, et pour obtenir également des progrès sur d'autres mesures partielles. Toute l'activité de la République populaire de Bulgarie à la Conférence du Comité du désarmement et en dehors de cette conférence continue d'être orientée vers la réalisation de l'objectif final, qui est celui du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

176. La tâche la plus importante, dans la situation internationale actuelle, est sans aucun doute le renforcement de la détente, qui rendrait irréversible le processus de relâchement des tensions internationales et qui préviendrait un conflit nucléaire. Si l'humanité parvient à résoudre véritablement ces problèmes, ce dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle s'inscrira en lettres d'or dans l'histoire de notre planète.

177. C'est pourquoi nous nous félicitons, en l'appuyant totalement, de la proposition de l'Union soviétique d'inscrire à l'ordre du jour de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, en tant que question urgente et de grande importance, un point intitulé "Affermissement et consolidation de la détente internationale et prévention du danger de guerre nucléaire" [A/32/242]. Nous sommes convaincus que le projet de déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale [ibid., annexe I] et le projet de résolution sur la prévention du danger de guerre nucléaire [ibid., annexe II] recevront l'appui de tous les Etats épris de paix et serviront de base au processus futur de relâchement des tensions internationales. La République populaire de Bulgarie fera tout ce qui est en son pouvoir pour donner vie à ces propositions.



178. Un rôle important à cet égard doit être joué par la reconnaissance du principe de non-recours à la force ou la menace d'utilisation de la force dans les relations entre Etats. Bien que certains ne puissent concevoir le monde sans l'utilisation de la force et soient même convaincus que son interdiction créerait en quelque sorte un vide dans l'ordre juridique international, il devient de plus en plus évident que la conclusion d'un traité mondial en la matière donnera une impulsion très forte au processus de détente.

179. Il est en vérité difficile de parler du plein assainissement du climat international lorsque, dans diverses parties du monde, existent des affrontements armés qui menacent de se développer et de s'étendre à de nouveaux territoires. Indépendamment des prétextes et des raisons précises qui suscitent de tels conflits, il ne fait aucun doute que ceux-ci sont le résultat de la politique impérialiste fondée sur l'ancien principe : "Diviser pour régner", et que leur objectif commun est de saper l'équilibre des régimes politiques progressistes.

180. La situation au Moyen-Orient continue d'être explosive. La raison essentielle de l'impasse où se trouve ce conflit réside dans la position d'Israël, qui, grâce à l'appui de ses alliés, cherche à maintenir son occupation illégale des territoires arabes, comme le prouve la création de nouvelles colonies israéliennes sur ces territoires. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie est toujours convaincu, comme par le passé, qu'une paix réelle du Moyen-Orient n'est possible qu'à la condition que les forces israéliennes se retirent totalement de tous les territoires arabes occupés en 1967, que le peuple arabe de Palestine puisse exercer ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à un Etat indépendant, au respect de son indépendance, ainsi qu'à l'existence et à la sécurité de tous les pays de la région. Nous pensons qu'il est nécessaire de convoquer à nouveau la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient, sans autre retard, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris, dès le début et avec des droits égaux, l'Organisation de libération de la Palestine, seule représentante légitime de la population arabe de Palestine.

181. La situation en Afrique australe — où les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud continuent de maintenir dans des liens colonialistes les populations de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud — est l'un des problèmes les plus aigus qui se posent aux Nations Unies et à la communauté internationale.

182. Jusqu'à présent, les efforts visant à faire disparaître définitivement les derniers vestiges du colonialisme en Afrique se heurtent non seulement à la résistance des régimes racistes, mais aussi à certaines forces extérieures à l'Afrique qui apportent leur aide à ces régimes. Cela est confirmé sans équivoque par les tentatives faites actuellement pour déformer le processus de décolonisation afin de maintenir les positions du colonialisme et de l'impérialisme en Afrique.

183. La République populaire de Bulgarie continuera d'appuyer la lutte des peuples d'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe pour l'élimination totale et complète du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*.

184. La situation de l'île de Chypre continue de nous préoccuper. La République populaire de Bulgarie est inconditionnellement en faveur d'une solution de la question de Chypre qui garantira la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre dans l'intérêt du peuple chypriote — qu'il s'agisse des Chypriotes grecs ou des Chypriotes turcs — et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

185. La République populaire de Bulgarie se prononce en faveur du retrait des troupes étrangères du territoire de la Corée; elle est également en faveur de la réunification pacifique de la Corée sans aucune ingérence extérieure.

186. Comme on le sait, l'un des objectifs de la Charte des Nations Unies est de faciliter la coopération internationale afin de défendre les libertés et les droits humains fondamentaux. Sous prétexte de lutter pour la réalisation de ce noble objectif, certains milieux cherchent à s'octroyer le droit d'imposer leurs propres valeurs morales à d'autres pays et à d'autres peuples, intervenant ainsi de façon flagrante dans leurs affaires intérieures. En même temps, ces cercles sabotent la mobilisation des efforts collectifs des Nations Unies pour mettre un terme aux violations les plus brutales et les plus massives des droits de l'homme, telles qu'elles se produisent en Afrique australe, au Chili et dans les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967.

187. Les problèmes de développement économique et de restructuration des relations économiques internationales sont étroitement liés à la réalisation de la paix et de la sécurité dans le monde entier. La mise en oeuvre de cette restructuration sur les bases démocratiques et dans le but d'éliminer toutes les formes de discrimination et d'inégalité constitue l'une des grandes tâches de notre époque.

188. Nous appuyons les exigences légitimes de ceux qui entendent rechercher les moyens permettant de surmonter le retard et de résoudre les graves situations économiques des pays en développement, car nous savons que la responsabilité historique de cette situation incombe aux anciennes métropoles qui ont exploité ces pays et continuent d'accumuler d'énormes recettes dans le cadre du mécanisme international de relations économiques inégales qu'elles ont créé.

189. Dans nos relations avec les pays en développement, fondées sur les principes de l'égalité totale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'avantage réciproque et l'assistance désintéressée, nous nous efforçons de contribuer aux efforts déployés pour le renforcement de leur indépendance politique et économique et de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et pour défendre les intérêts véritables de leur peuple.

190. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie accorde une grande importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dont les travaux ont atteint une phase décisive. Il conviendra encore de faire preuve de bonne volonté politique et de déployer des efforts considérables pour parvenir à un heureux dénouement.

191. La question de savoir comment développer le rôle des Nations Unies et d'accroître leur efficacité a fait récemment

l'objet de longues discussions. On assiste aussi à des tentatives d'avancer, sous le couvert de préoccupations quant au renforcement de cette organisation, des concepts et principes qui aboutiraient à des résultats contraires, à savoir ébranler les bases et les principes essentiels des Nations Unies, affaiblissant ainsi les fondements juridiques internationaux de la coexistence pacifique des Etats ayant des systèmes sociaux différents.

192. La République populaire de Bulgarie continuera d'appuyer de son mieux tous les efforts visant à accroître l'efficacité des Nations Unies sur la base du strict respect des principes de leur charte, qui a résisté à l'épreuve du temps, et pour mieux décourager les tentatives de la "réviser" ou de la "perfectionner".

193. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie assume pleinement ses responsabilités en ce qui concerne la paix; c'est pourquoi il met strictement en

oeuvre les dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Au cours de la prochaine réunion à Belgrade, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et pour parvenir à une accentuation de la détente dans le monde. Nous nous réjouissons de voir, à en juger par les travaux préparatoires, que la majorité des Etats est intéressée par un dialogue positif au cours de ces réunions.

194. Etablir une paix universelle durable et assurer la détente : tels sont les objectifs que s'est fixés la République populaire dans le cadre de ses activités au sein des Nations Unies et à l'extérieur. Avec les autres pays de la communauté socialiste, nous proposerons des solutions constructives en vue d'atteindre ces objectifs et pour réaliser les nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

*La séance est levée à 13 h 5.*